

SEANCE DU 30 septembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	12

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
REUTER Olivier
SIVEC Jean

LISTE DES ABSENTS :

BRUN Jérôme

MENEGHIN Gaël

THILL Céline

Procuration de Gaël MENEGHIN à Bénédicte MARQUET

Procuration de Céline THILL à Isabelle OGER

Procuration de Jérôme BRUN à Philippe GUINDT

Objet : 2020 – 517 Fond de concours communautaire

Le délai pour déposer un dossier de subvention au fond de concours communautaire est le 30 novembre 2020. Passé ce délai, la subvention de 23 524,40 EUR accordée par la CCCE pour des travaux d'investissements à réaliser sous 1 année, sera perdue. La commune doit investir des fonds propres à niveau équivalent. A compter du 1^{er} janvier 2021 une nouvelle enveloppe jusqu'en 2026 sera disponible.

Le maire présente les projets qui pourraient être réalisés grâce à ce fond de concours :

- réhabilitation en tant que logement du 1er niveau de l'ancienne mairie avec un 1^{er} devis à 57063€ HT reçu de la société Ecco Construction SARL
- projet d'aménagement de l'entrée du périscolaire et de création d'une clôture prenant assise dans l'enrobé du trottoir de l'école avec un devis de 1640 € HT de l'entreprise LEICK SARL
- fourniture signalétique et panneaux de police, avec un devis de Moselle Signalisation SARL d'un montant de 2876,75€ HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces projets, décide d'entreprendre ces travaux et autorise le Maire à procéder au dépôt d'un dossier pour obtention de la subvention du fond de concours communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 03/10/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/10/2020

Le Maire,





